

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE L'ARGENTIERE

# COMMUNE DE LABEGUDE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 25 MARS 2026

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-six à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Date de la Convocation : 19 mars 2026**

**Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, LABRY Marie-Elodie, SUCHON Emilie, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, MALOSSE Jean-Régis, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc**

**Absents excusés et procurations : MME MICHEL Sibylle à M MALOSSE Jean-Régis, M BARTHELEMY Norman à MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M GOSSE Pascal à M VOLLE Jean-Luc**

**Absent excusé : M GROS Cyril**

**Secrétaire de séance : MME GRASSET Geneviève**

**N°03/2026**

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de renouveler les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le CCAS est administré par un conseil d'administration présidé par lui-même et comprend au minimum 3 et au maximum 8 membres élus au sein du conseil municipal et en nombre égal des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer à 6 le nombre de membres élus.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de fixer le nombre de membres élus auprès du conseil d'administration du CCAS à 6.

Les membres élus au sein du conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Monsieur le maire propose la liste suivante :

Michèle CONSTANT - Cécile DUCHAMP – Geneviève GRASSET - Marie-Elodie LABRY – Sibylle MICHEL – Pascal GOSSE

A l'issue du vote il a été constaté que les 14 conseillers avaient pris part au vote et que le nombre de suffrages exprimés pour la liste proposée par Monsieur le maire s'élevait à 14.

La liste proposée par Monsieur le Maire a donc été élue.

Fait et délibéré à Labégude, le 25 mars 2026.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le maire,  
PONTHIER Jean-Yves

La secrétaire de séance,  
GRASSET Geneviève



Signature of Jean-Yves Ponthier, Mayor of Labégude, over a circular official stamp of the Municipality of Labégude.



Signature of Geneviève Grasset, Secretary of the meeting.